

Mairie de Schweighouse-Thann	DECLARATION PREALABLE DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE
------------------------------	--

Demande déposée le 27/02/2026		N° DP 068 302 26 00008	
Par :	Monsieur SPITTLER BERNARD		
Demeurant à :	3 B RUE DE L'EGLISE 68520 SCHWEIGHOUSE-THANN	Surface de plancher:	m ²
Sur un terrain sis à :	3 B RUE DE L'EGLISE 68520 Schweighouse-Thann 302 02 249, 302 02 251	Surface de plancher antérieure :	m ²
Nature des Travaux :	POSE D'UNE PERGOLA SUR TERRASSE EXISTANTE	Surface de plancher nouvelle :	m ²

Le Maire de la Ville de Schweighouse-Thann

VU la déclaration préalable présentée le 27/02/2026 par Monsieur SPITTLER BERNARD,

VU l'objet de la déclaration :

- pour la POSE D'UNE PERGOLA SUR TERRASSE EXISTANTE ;
- sur un terrain situé 3 B RUE DE L'EGLISE ;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

VU l'affichage en mairie en date du 02/03/2026 de l'avis de dépôt,

VU le PLU approuvé le 04.07.2017, modifié le 12.12.2019,

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition.

Schweighouse-Thann, le

06 MARS 2026

Le Maire,



LEHMANN Bruno



NOTA BENE : Le terrain est concerné par l'aléa retrait gonflement des argiles (aléa faible).

La présente autorisation peut être le fait générateur de taxes d'urbanisme. Si tel était le cas, un avis d'imposition vous sera transmis ultérieurement par les services de l'Etat.

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.